lettre d'info

association Maillage

n°9
Oct. 2003

Statistiques

Des chiffres sur la vie associative française que nous fournit l'Insee (enquête « vie associative »- octobre 2002) :
En vrac, 45% des personnes de 15 ans ou plus (21 millions d'individus) font partie d'une asso. L'âge moyen des adhérents est de 48 ans, ce sont surtout des hommes (49% de la population contre 40% de femmes), de milieux aisés, dont le père était lui-même membre d'une association.
Concernant l'engagement dans la structure, notons que **17% des adhérents exercent des responsabilités au sein de leur association.**
Bien sûr, tout cela ne trace qu'un portrait grossier de la vie associative, pour en savoir plus, rendez vous sur http://www.insee.fr/fr/ppp/publications/collect_doc.asp?coll=1&paru=1&avis=1&press=1 , (N° 920 d' « Insee Premiere »), ou à l'espaces ressources de Maillage.

Rappel

LES REGLES DU CONTRAT A DUREE DETERMINEE (CDD)

1- Le **CDD ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire.** Les seuls cas où l'on peut avoir recours au CDD sont les suivants :
-remplacement d'un salarié absent (congés, maladie, accident du travail)
-remplacement d'un salarié dans l'attente de l'entrée en service effectif du salarié recruté par CDI (Contrat à Durée Indéterminée) appelé à le remplacer
-accroissement temporaire de l'activité ou exécution d'une tache occasionnelle, précisément définie et non durable.
Il faut obligatoirement définir précisément le motif dans le contrat.

2- **Le CDD doit comporter un terme précis**, faute de quoi il peut être requalifié en CDI.

3- **Le CDD a une durée maximale de 18 mois** pour une tâche précise et temporaire, renouvellement éventuel compris

4- **Le CDD** conclu pour une tâche précise et temporaire **peut être renouvelé une seule fois**. Dans ce cas, faire un avenant

5- **Période d'essai :**
- 1 jour/semaine, dans la limite de 2 semaines, pour un contrat d'une durée initiale ≤ à 6 mois. (Les jours sont décomptés en jours travaillés)
- 1 mois pour un contrat de plus de 6 mois

6- Sauf pendant la période d'essai, **un CDD ne peut-être interrompu avant son terme**, que ce soit par l'employeur ou le salarié, même si l'objet du contrat est réalisé avant la date prévue

7- Le salarié en CDD perçoit **à la fin de son contrat des indemnités de Congés Payés et de Fin de Contrat** calculées sur les rémunérations brutes perçues durant tout le contrat, renouvellement compris.

8- Bien sûr, une déclaration préalable à l'embauche s'impose.

Voilà ! Tout est clair ? Non ? C'est pas grave (moi-même je n'ai pas tout compris). Pour d'éventuelles précisions, la hotline SOS Maillage est à votre disposition 24h/24h de 09h00 à 18h00 du lundi au vendredi. Ou encore sur la toile : http://www.travail.gouv.fr/infos_pratiques/infos_e1.html (cliquer sur « Salarié »).

association Maillage
12, Rue Gustave Joncquet 59000 LILLE
Tel: 03 20 15 14 18 Fax: 03 20 57 31 07
maillage@wanadoo.fr

PS : À l'heure où sont écrites ces lignes, nous apprenons que Mr Fillon a comme projet de « "*flexibiliser certaines clauses relatives à l'embauche tout en sécurisant les droits des salariés ; définir un nouveau contrat de travail correspondant à une durée de projet"*
D'après le quotidien Le Monde : « *Ces formules reprennent des propositions du Medef [qui] avait lancé l'idée de* "contrat de projet». *[...]Le but du* "contrat de projet"*était de faire sauter le cadre limité à dix-huit mois du contrat à durée déterminée et de s'affranchir des règles du licenciement, pour ouvrir la possibilité aux employeurs d'embaucher une personne pour la durée d'une étude, d'une tâche, d'un projet ponctuel de l'entreprise. »*
Vu sur www.lemonde.fr le 24/09/03

Sortie

Vous aimez la BD ?
Non ? Passez à l'article suivant.
Oui ? Alors rendez-vous à **l'Hôtel de Ville de Tourcoing du 7 au 12 Octobre** prochain. Il s'y déroulera le **2e festival de la BD Francophone** organisé par l'association 49+ la BD Francophone.
Invité d'honneur, Jean-François Charles exposera ses planches à côté de plus **de 200 planches de dessinateurs** amateurs issus de 14 pays francophones.
De plus, les 11 et 12 octobre vous pourrez assister aux dédicaces de professionnels de la BD.
Et en plus c'est **gratuit !**

L'asso du mois

- 49+ La BD Francophone -

C'est en 1999 que Mme Coppens Francine et Mr Châtelain Patrick créent cette association.
L'idée est de **promouvoir la BD francophone et ses auteurs amateurs** et de véhiculer les actions positives des jeunes résidents des pays francophones.
En tout, 49 pays francophones dans le réseau de l'asso, voilà ce qui explique le nom.
Outre le **festival** cité ci-dessus, 49+ anime des **ateliers de BD** (milieux scolaires et périscolaires, structures de quartiers, médiathèques, également dans ses locaux) organise des **concours** et diffuse les travaux des auteurs francophones par le biais **d'albums et de magazines**.
Par ailleurs, 49+ propose ses services à toute association qui souhaiterait établir une plaquette d'informations, une affiche etc…
Rappelons par ailleurs que Mme Coppens est élue membre représentant des associations accompagnées dans le C.A. de Maillage.
Pour les contacts :

49+ La BD Francophone
25, rue de l'abbé l'épée
59200 Tourcoing

Tel : 03.20.27.54.84
Mel : bdfrancophone@numericable.fr
Site : http://bdfrancophone.free.fr/

Actualités Maillage

⇨ Suite à la réunion du 25 sept., dont nous vous parlions le mois dernier, a été prévue une **Visite d'Expérience** dans les locaux de « 49+La Bd Francophone » le 21 novembre matin ainsi qu'une **Rencontre Thématique** l'après-midi sur le sujet : « Projet associatif, de l'identification au développement ».
(Au passage, nous tenons à remercier les personnes présentes à cette réunion.)
Ca vous intéresse ? Comme d'habitude, vous recevrez bientôt un courrier expliquant tout cela en détail…

⇨ Si vous avez des problèmes avec votre stylo, par exemple : « il n'écrit jamais exactement les idées que j'ai en tête » ou encore « il refuse de remplir ce dossier de financement » ; ce qui suit vous concerne.
En effet le 16 octobre après-midi, à l'espace ressources de Maillage, Christine Vercoutre tiendra une **permanence de soutien à l'écriture**.
Pour vous inscrire, appelez-nous !

RENDEZ- VOUS LE MOIS PROCHAIN !
A BIENTÔT !